



Impossibilité d'ouvrir mes fenêtres la nuit à cause de voisins fumeurs, que faire en période de canicule ? Si DNF pouvait intervenir !

Rubrique : questions-réponses Date: jeudi 29 juin 2017

Objet : Pendant la canicule, c'est pire...

Bonjour,

Du fait de la canicule (dans mon appartement, les températures ne sont pas descendues en dessous de 26.5° cette nuit), et ... des voisins fumeurs...

J'ai fait remonter le problème au numéro de Canicule info service (0800 06 66 66) notamment pour qu'ils communiquent sur l'intoxication chez soi occasionnée [plus particulièrement] en ces circonstances alors qu'absence de vent, d'air... plus grave la nuit, seule période où il est possible d'ouvrir les fenêtres pour tenter de se rafraîchir.

Fumeurs tant sur terrasses que CHEZ EUX mais toutes fenêtres ouvertes, alors... ça monte !

(et oui, j'ai aussi des voisins insomniaques qui se lèvent pour fumer la nuit)

Ils m'ont invitée à faire de même avec le 3989

C'est fait !

Si DNF pouvait aussi intervenir...

Merci d'avance

Réponse :

DNF reçoit régulièrement des demandes d'aide de personnes, souvent désemparées qui subissent un tabagisme passif important dans leur appartement provenant de la fumée d'un appartement voisin.

Comme vous, ces personnes sont la plupart du temps dans une situation inextricable, confrontées à des voisins gros fumeurs qui clament leur droit de fumer chez eux sans se préoccuper de l'impact de leur dépendance sur la santé et le bien-être de leurs voisins

Ceux qui ont pour mission de veiller aux bonnes relations de voisinage, voire d'en sanctionner les dérives font tout pour ignorer le problème et, lorsque cela n'est plus possible, le minimisent et en nient même les conséquences sanitaires.

La fumée de tabac que vous respirez dans votre appartement n'est pas seulement inconfortable, elle est un agent toxique notoire, classifié par l'OMS comme [un cancérigène avéré](#).

[La consommation de tabac](#) est l'une des plus graves menaces qui n'ait jamais pesé sur la santé publique mondiale. Elle tue plus de 7 millions de personnes chaque année. Plus de 6 millions d'entre elles sont des consommateurs ou d'anciens consommateurs, et *environ 890 000 des non-fumeurs exposés contre leur gré à la fumée de tabac* .

DNF s'est investie dans cette thématique depuis de nombreuses années et sa [représentation d'Ile de France](#) s'en est saisie en constituant un groupe de travail sur ce problème.

Comme pour beaucoup d'autres combats dont le succès est considéré aujourd'hui comme une évidence, la suppression des nuisances tabagiques de voisinage mobilise depuis dix ans une partie non négligeable des moyens de l'association. Ce combat commence à peine à être reconnu, mais il ne sera gagné que le jour où les mentalités sur ce sujet auront évolué et où les plaintes trop rares deviendront des revendications de masse. Nous invitons le plus grand nombre à [soutenir](#) les actions de l'association sur le terrain.